



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

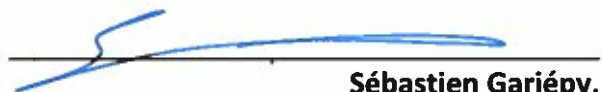
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 17 juillet 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 131, chemin Dolorès (matricule 8275-47-1718). La demande concerne le regroupement de 2 lots (6 075 726 et 6 076 336) et une partie du lot 6 075 722 (chemin Dolorès), ce qui occasionne un frontage au chemin principal de 15.24 mètres au lieu de 55 mètres, ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement #321-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 29^e jour de juin deux mille vingt-trois (2023)


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 29^e jour de juin deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **29^e jour de juin deux mille vingt-trois (2023)**.


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier